

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04 13 31 11 37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la caisse d'allocations familiales (CAF 13) dans le cadre du dispositif régional d'observation sociale (DROS) en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le dispositif régional d'observation sociale (DROS), piloté par la caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13), a pour but d'éclairer au mieux les décideurs dans la définition et l'évaluation des politiques sociales.

Chaque année, le DROS réalise les études suivantes :

- « Le baromètre social » : état des lieux annuel en Région PACA de la pauvreté et de la précarité à partir d'indicateurs clés issus principalement de données Insee ;
- « Le Dros'omètre » : étude trimestrielle diffusée sur le site internet du DROS présentant des éléments chiffrés sur les bénéficiaires du RSA ;
- « La lettre du DROS » : newsletter trimestrielle résumant les principales activités de veille documentaire dans le champ de la cohésion sociale.

Par ailleurs, le DROS organise chaque année un conseil partenarial auprès des acteurs institutionnels et associatifs de la région pour mettre en débat les analyses du baromètre social.

Le conseil partenarial du 18 décembre 2017 a ainsi été l'occasion de présenter le baromètre social 2016 et d'échanger sur des thématiques diverses telles que l'évolution du taux de chômage en région PACA ou encore le nombre contrasté des titulaires du minimum vieillesse dans les départements de la région.

Il est proposé d'accorder pour 2018 à la CAF 13 une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour la conduite de l'ensemble des études annuelles proposées par le DROS et présentées ci-dessus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL